



Ce qui est à la charge du propriétaire

Par **maried51**, le **12/10/2014** à **10:01**

je souhaiterais connaître tout ce qui est à la charge du propriétaire lors d'une location?car j'ai trouvé toutes les charges du locataire mais pas pour le propriétaire et tout ce qu'il est obligé de faire pour la location..par exemple la maison n'est pas isolée du tout,et est très humide.nous avons repeint la chambre il y a 2 ans et la tout le mur s'écaille et tombe à cause de l'humidité..et niveau contrôle pour l'isolation c'est C--.il y a des fenêtres qui n'ont pas de double vitrage est-ce obligatoire?merci pour vos réponses.et me dire ou je peux trouver les obligations par la loi.

Par **Lag0**, le **12/10/2014** à **16:58**

Bonjour,
Le bailleur est obligé de vous fournir un logement décent. Les critères du logement décent sont prévus par le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 que vous pouvez consulter à :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=66452960C77A31F5303582BACEF4DE4B.tpdjc...>

Il n'existe encore aucune obligation d'isolation particulière ni de double vitrage.